



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 3929

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation statutaire des policiers municipaux. Ceux-ci en effet ne disposent pas d'un statut propre alors qu'un décret devait être pris à l'issue de la loi portant statut de la fonction publique territoriale. Il rappelle qu'un projet de décret a rencontré l'unanimité du conseil supérieur, faisant l'objet d'un accord des élus de toutes obédiences politiques. Il lui demande de prendre ce décret le plus rapidement possible afin de mettre un terme à une situation dont l'ambiguïté n'a que trop dure.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du rôle des polices municipales, le Premier ministre a placé M. Patrick Balkany en mission auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce parlementaire remettra ses conclusions dès l'automne 1993, ce qui permettra de ne pas différer davantage l'adoption de dispositions à caractère statutaire.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3929

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2085

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3345